



Termes de référence

Objet : Expert en génie biomédical

Structure bénéficiaire : Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Antsiranana

Mission : Renforcement des capacités des agents hospitaliers en maintenance des équipements biomédicaux





Table des matières

1. Le projet TADY	2
2. Présentation de la structure bénéficiaire.....	3
3. Objectifs de la mission	3
4. Résultats attendus	3
5. Méthodologie.....	4
6. Logistique et ressources nécessaires	4
7. Livrables	5
8. Profil de l'expert	5

1. Le projet TADY

Le projet **Tantsoroka ho An'ny Diaspora (TADY)** vise à appuyer la mise en œuvre d'une partie du plan d'action de la LPNED. Le projet est basé sur un accord tripartite entre l'Agence Française de Développement, Expertise France et le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et sur une modalité de délégation de fonds de l'AFD à EF. Ce projet, d'un montant de 7 000 000 EUR, a une durée de mise en œuvre de 4 ans. En tant que bénéficiaire de contrats de subvention signés avec le chef de file (EF), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Institut pour la Recherche sur le Développement (IRD) participent à la mise en œuvre du projet.

L'objectif général du projet est de créer les conditions favorables à la mobilisation de la diaspora pour le développement socio-économique de Madagascar. Il s'articule autour de trois composantes :

- **Composante 1 - Volet assistance technique** visant à contribuer au renforcement des capacités des acteurs institutionnels afin de piloter et rendre compte de la mise en œuvre de la LPNED.

L'objectif de cette composante est d'accompagner le MAE dans le pilotage stratégique et opérationnel du déploiement de la LPNED. Les capacités du personnel de la DDIAQM ainsi que du réseau consulaire seront renforcées notamment sur les aspects de suivi-évaluation, communication et l'élaboration d'une offre de services pour la diaspora malagasy.

- **Composante 2 - Volet développement local** visant à valoriser le capital social, économique et culturel de la diaspora malagasy

L'objectif de cette composante est de constituer et pérenniser des mécanismes favorisant la mobilisation de la diaspora malagasy pour le développement social, économique et culturel du pays. L'appui au secteur associatif sera concrétisé via une facilité de co-financement de projets de développement local. La mobilisation du capital humain de la diaspora se fera par le biais de deux dispositifs complémentaires (volontariat et expertise).

- **Composante 3 - volet recherche et capitalisation** visant à mettre en place un dispositif de développement des connaissances.

L'objectif de ce dispositif sera de documenter les décisions opérationnelles du projet ; alimenter le pilotage de la LPNED ainsi que le dialogue des politiques publiques sur les enjeux Migrations, Diaspora, Développement.

De manière transversale, le projet soutiendra et valorisera l'engagement des femmes de la diaspora et cherchera à agir sur les inégalités de genre à travers les trois composantes du projet.

Le dispositif Expert'Izy

Dans le cadre de la **Composante 2, Résultat 2.3. du projet TADY**, le dispositif **Expert'Izy** vise à promouvoir, au travers de missions d'expertise, le transfert des compétences et des savoir-faire, ainsi que le renforcement des capacités des ressources humaines au sein des structures bénéficiaires, en s'appuyant sur la solidarité et l'engagement citoyen de la diaspora malagasy vers Madagascar.

La mobilisation des compétences de l'expertise hautement qualifiée de la diaspora désigne un processus par lequel des talents et experts¹ disponibles et mobilisables, établis à l'étranger et justifiant d'une expérience confirmée et d'une formation de référence, sont impliqués dans le développement économique, social et institutionnel de leur pays d'origine. Cette approche repose sur l'idée que la diaspora constitue une ressource stratégique en raison de son savoir-faire, de son expérience internationale et de ses réseaux, pouvant ainsi jouer un rôle important en tant qu'acteur du développement et bien au-delà des simples transferts financiers.

2. Présentation de la structure bénéficiaire

Le Centre Hospitalier Universitaire Place Kabary Antsiranana (CHU PKA) assure la prise en charge des patients de la région DIANA. Afin d'améliorer la qualité des soins et le fonctionnement global de l'établissement, le CHU a identifié plusieurs besoins de renforcement des capacités de son personnel, notamment dans les domaines techniques liés à la maintenance des équipements biomédicaux.

À Madagascar, la disponibilité de techniciens spécialisés en maintenance biomédicale demeure limitée, alors que les établissements de santé utilisent un nombre croissant d'équipements médicaux nécessitant une maintenance préventive et corrective régulière. Cette situation peut entraîner des indisponibilités prolongées des équipements, affectant la continuité et la qualité des soins.

Dans cette perspective, le CHU souhaite bénéficier de l'expertise d'un membre de la diaspora afin de renforcer les compétences de ses agents en matière de maintenance biomédicale, de diffuser les bonnes pratiques de gestion des équipements médicaux et de transmettre des outils permettant d'améliorer durablement la maintenance au sein de l'établissement.

3. Objectifs de la mission

Objectif général

A travers le dispositif Expert'Izy, le CHU d'Antsiranana fait appel à l'expertise de la diaspora Malagasy pour renforcer les capacités des agents du CHU Antsiranana en matière de maintenance préventive et de gestion des équipements biomédicaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et à la disponibilité des équipements médicaux.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'expert identifié contribuera à :

- Renforcer les connaissances théoriques et pratiques des agents hospitaliers en maintenance biomédicale;
- Former les participants aux bonnes pratiques de maintenance préventive, de diagnostic des pannes et de maintenance de premier niveau ;
- Renforcer les capacités du personnel en matière de gestion, de suivi et de traçabilité des équipements biomédicaux ;
- Élaborer et transmettre des outils pratiques permettant au CHU de pérenniser les compétences acquises.

¹ L'emploi du genre masculin dans ces termes de référence n'affecte en aucun cas l'inclusivité de l'annonce ; il est uniquement adopté pour en faciliter la lecture.

4. Résultats attendus

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- Les agents hospitaliers maîtrisent les principes fondamentaux de la maintenance biomédicale.
- Les participants sont capables d'effectuer les opérations courantes de maintenance préventive sur les équipements concernés.
- Les agents appliquent les bonnes pratiques de suivi et de gestion des équipements biomédicaux.
- Un kit pédagogique et des outils techniques (fiches de maintenance, check-lists, procédures simplifiées, supports de formation) sont remis au CHU.
- Des recommandations sont formulées pour renforcer l'organisation de la maintenance biomédicale au sein du CHU.

5. Méthodologie

Calendrier estimatif

L'expert effectuera une mission de **2 à 3 semaines au mois de Septembre-Octobre à Antsiranana**, Madagascar. Le nombre de jours réels et le calendrier final seront fixés dans le cadre d'un plan de travail élaboré entre l'expert et la structure bénéficiaire. Ce plan de travail sera élaboré en amont de la mission et permettra de préciser les différentes étapes, méthodologie et modalités d'intervention de l'expert.

Activités prévues

Pendant cette période, les activités suivantes sont prévues et peuvent faire l'objet de précisions dans le cadre du plan de travail :

- Réaliser un diagnostic rapide des pratiques de maintenance biomédicale et des besoins en renforcement des capacités du personnel ;
- Élaborer et adapter les supports pédagogiques aux équipements disponibles au CHU ;
- Animer des sessions de formation théoriques sur : les principes de maintenance biomédicale, la maintenance préventive et corrective de premier niveau, la sécurité des équipements médicaux, la gestion et la traçabilité des équipements ;
- Encadrer des travaux pratiques sur les équipements biomédicaux disponibles au CHU ;
- Former les agents à l'utilisation de fiches de maintenance, registres de suivi et check-lists ;
- Élaborer et remettre un kit pédagogique comprenant les supports de formation et les outils méthodologiques ;
- Formuler des recommandations pour améliorer l'organisation de la maintenance biomédicale au sein du CHU ;
- Restituer les résultats de la mission auprès de la direction du CHU.

L'approche méthodologique devra être participative, pratique et adaptée au contexte local ainsi qu'au niveau des bénéficiaires.

Un suivi post-formation pourra être effectué en ligne selon la méthodologie convenue par l'expert et la structure bénéficiaire.

6. Logistique et ressources nécessaires

Suivant un contrat signé entre l'expert et Expertise France, le projet prendra en charge:

- Le billet d'avion aller-retour depuis le lieu de résidence;
- Les honoraires de l'expert d'un montant de 350 Euros/jour ;
- Les assurances médicales et de responsabilité civile.

Les ressources à la charge de la structure bénéficiaire :

- Un référent disponible pendant toute la durée de la mission ;
- Un bureau équipé à la disposition de l'expert ;
- Les ressources techniques nécessaires pour le bon déroulement de la mission.

7. Livrables

Les livrables suivants sont attendus suite à la mission de formation :

- Un rapport de diagnostic succinct ;
- Des supports de formation remis au CHU ;
- Un kit pédagogique comprenant les procédures, fiches techniques et outils de suivi ;
- Un rapport de mission sur terrain, 7 jours après la fin de la mission, soumis à Expertise France ;
- Un rapport de mission conjoint, par l'expert et la structure d'accueil bénéficiaire, soumis à la DDIAQM et Expertise France dans un délai de 14 jours.

8. Profil de l'expert

Dans le cadre de ce projet, une attention particulière sera portée aux candidatures d'experts issus de la diaspora Malagasy², ayant un lien fort avec le pays ou démontrant un vif intérêt à renouer avec son pays d'origine, Madagascar.

Le profil recherché devra être titulaire de niveau Bac+5 ou Doctorat en génie biomédical, maintenance biomédicale, ingénierie hospitalière ou domaine équivalent.

L'Expert devra faire preuve des compétences et expériences suivantes :

Expériences

- 5 à 10 ans d'expérience dans la maintenance des équipements biomédicaux en milieu hospitalier ;
- Expérience confirmée en formation et renforcement des capacités ;
- Expérience dans l'élaboration de procédures de maintenance et de supports pédagogiques ;
- Une expérience en Afrique ou dans des contextes à ressources limitées constitue un atout.

Compétences

- Maîtrise des équipements biomédicaux couramment utilisés dans un hôpital ;
- Excellente connaissance de la maintenance préventive et corrective de premier niveau ;
- Capacité à concevoir des outils simples et adaptés au contexte local ;
- Aptitude à animer des formations pratiques et à transmettre des compétences.

Langue : Malagasy et français

² Dans le cadre de la Lettre de Politique Nationale pour L'engagement de la Diaspora (LPNED), la diaspora malagasy est définie comme toutes les personnes ayant la nationalité malagasy et les descendants de Malagasy qui résident à l'étranger. La diaspora malagasy est composée des Malagasy Am-pielezana, ce qui se traduit en français comme « Malagasy à l'étranger ».

Les candidatures féminines sont encouragées.

Toutes les candidatures doivent inclure :

- Un CV détaillé ;
- L'outil n°2 annexé à ces TDR et une lettre de motivation,

Ces documents sont à envoyer en réponse à cet appel à candidatures ou par courrier électronique à tady@expertisefrance.fr avant le **28 aout 2026** .

Les questions et demandes de clarification par rapport aux TdR et au processus de sélection peuvent être envoyées jusqu'au 21 aout 2026 à tady@expertisefrance.fr et tady@diplomatie.gov.mg.

Note administrative : Un contrat de prestation de service sera signé entre l'expert retenu et Expertise France en tant que gestionnaire de fonds du projet TADY. L'expert retenu devra donc avoir une existence juridique dans son pays de résidence ou être porté par une structure disposant d'un statut légal.

